

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

Protéger le vivant, (a)ménager les sols ! GrandAngoulême, l'une des agglomérations les plus riches en biodiversité de France

Des habitats spécifiques et des espèces rares

-  **16 000 hectares de forêts**, réservoir de biodiversité
-  **Plus de 1 000 hectares de pelouses sèches**
-  **10 vallées** et un réseau de cours d'eau important
-  **Environ 70% de la flore sauvage charentaise** présente sur GrandAngoulême et **62 espèces animales patrimoniales recensées**, comprenant par exemple 90% des espèces de papillons de jours du département et presque toutes les espèces de chauves-souris du Centre-Ouest.

Mais une perte de biodiversité qui se poursuit sous l'effet de plusieurs facteurs

- **L'urbanisation et les réseaux de transports**
- **L'agriculture intensive**, la destruction des haies, l'assèchement des rivières
- **Le changement climatique** : l'ensemble des êtres vivants doivent s'adapter à ses impacts, pour autant, plus les écosystèmes sont en bon état, mieux ils résistent et offrent à nos sociétés des solutions d'adaptation aux conséquences de ces changements.

Nombre d'espèces recensées par l'Atlas de la Biodiversité de GrandAngoulême

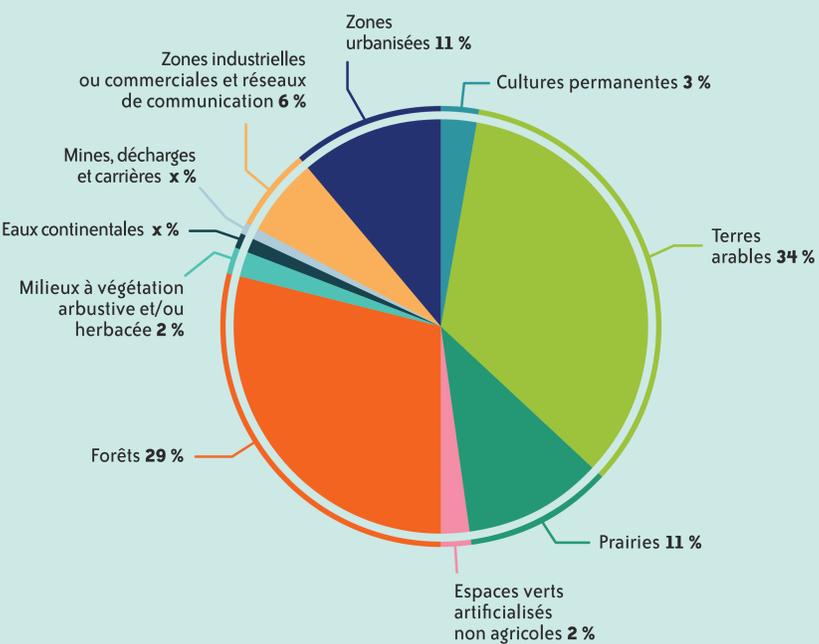


→ **Les conséquences sur le territoire sont massives et visibles** : majorité des cours d'eau en mauvaise état, 50% des zones humides détruites au cours du dernier siècle, régression des milieux bocagers, déclin de nombreuses populations d'oiseaux : **19% pour les oiseaux forestiers** et **43% pour les oiseaux agricoles** au cours des 20 dernières années, etc.

La nature au cœur des préoccupations

Le sol : une ressource naturelle à protéger !

L'occupation du sol sur GrandAngoulême (%)

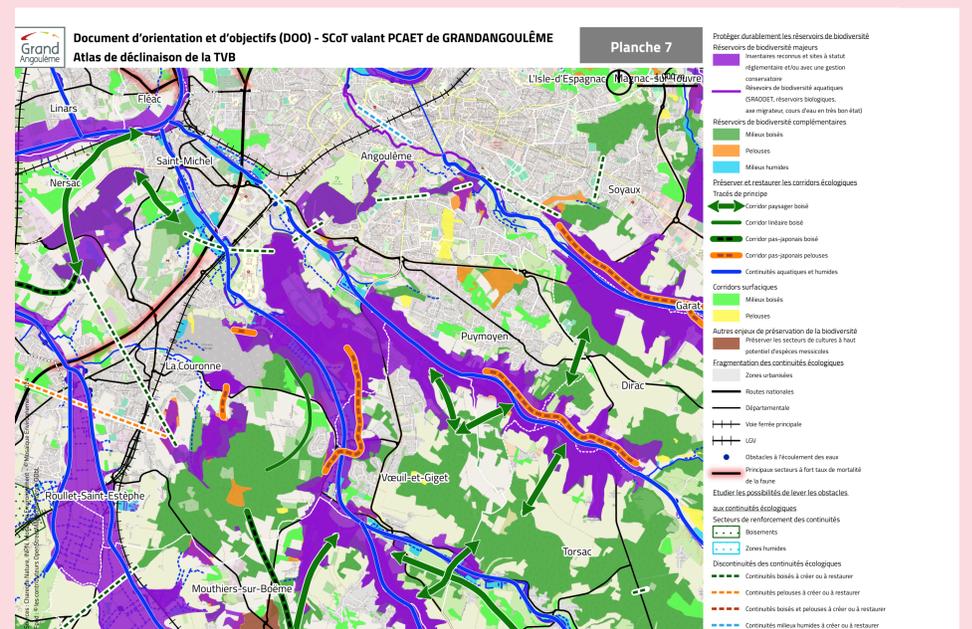


Préserver les sols, c'est avant tout éviter leur artificialisation en limitant l'étalement urbain. Pour répondre aux besoins croissants en logement et en développement économique du territoire, il s'agit de :

- Mobiliser le foncier disponible existant**
 - Reconquête des friches pour le développement économique
 - Réduction de 1,4% de logements vacants par an
 - Mobilisation des « Dents creuses » (parcelles disponibles au sein de quartiers, bourgs déjà urbanisés)
- Réduire la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers** : 252 ha de zones à urbaniser, en extension et en densification, sur la période 2025-2034, contre 612 ha en 2011 et 2020
- Compenser l'artificialisation, avec un objectif de renaturation de 12 ha sur la période 2025-2034**

La protection de la nature dans le SCOT-AEC

Extrait de la trame verte (pour les espaces terrestres) et bleue (pour les milieux aquatiques), document cartographique mis à jour grâce à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale.



Elle montre les richesses écologiques du territoire et vise à renforcer la protection milieux naturels et la reconquête des espaces dégradés, comme les friches et les corridors écologiques (couloir de circulation privilégiés des espèces).

Son actualisation a notamment permis d'affiner la trame verte des boisements et des pelouses calcaires, 2 habitats très présents sur le territoire et d'importance pour la diversité biologique et écologique qu'ils apportent.

Et beaucoup d'autres actions dans le cadre du Plan Climat et de la stratégie biodiversité :

- Études
- Acquisition foncières
- Règlement d'intervention biodiversité
- Gestion et plantations de haies
- Renaturation et végétalisation urbaine
- Communication et sensibilisation des publics ...